



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 11/07/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOURNÉE NATIONALE À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DES CRIMES RACISTES ET ANTISÉMITES DE L'ÉTAT FRANÇAIS ET D'HOMMAGE AUX « JUSTES » DE FRANCE

Les 16 et 17 juillet 1942, 13 152 juifs sont arrêtés par la police française. 1 129 hommes, 2 916 femmes et 4 115 enfants sont enfermés dans l'enceinte sportive du Vélodrome d'Hiver. Les couples sans enfants et les célibataires (1989 hommes et 3 003 femmes) sont internés au camp de Drancy. Du 19 au 22 juillet, les familles du Vélodrome d'Hiver sont transportées dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Adultes et adolescents sont déportés en premier. Brutalement séparés de leurs parents, environ 3 000 enfants en bas-âge sont laissés sur place dans une affreuse détresse. Ils sont transférés à Drancy puis déportés entre le 17 et 31 août 1942. Aucun d'entre eux n'est revenu.

La journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France répond au souhait exprimé par de nombreuses personnalités françaises et par les rescapés de la Déportation de voir reconnaître officiellement la responsabilité du régime de Vichy dans les persécutions et les crimes contre les juifs.

Deux textes ont fixé successivement les modalités de cette journée. Le décret n° 93-150 du 3 février 1993, signé par le président de la République François Mitterrand, institue « une journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'État français » (1940-1944) ». Cette commémoration est fixée le 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver, si ce jour est un dimanche ou sinon le dimanche suivant. En 1995, le président de la République Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français dans cette rafle.

La loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000 reprend et modifie le décret en intégrant un hommage aux « Justes » de France. Ce jour est ainsi l'occasion pour la nation de témoigner sa reconnaissance à tous ceux « qui ont recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide ».

Une cérémonie de commémoration se déroulera ce dimanche à 11 h, place Aristide Briand au Mans. La cérémonie est ouverte au public. Ce communiqué vaut invitation presse.